

15ème législature

Question N° : 34356	De M. Emmanuel Maquet (Les Républicains - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > chasse et pêche	Tête d'analyse > Suspension des activités de chasse pendant le confinement.	Analyse > Suspension des activités de chasse pendant le confinement..
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la suspension des activités de chasse pendant le confinement. Alors que la saison de chasse bat actuellement son plein, le reconfinement décidé par le Gouvernement oblige en effet la suspension de toutes les activités de chasse partout sur le territoire national, suscitant une très forte incompréhension. Plus qu'une passion, la chasse a une réelle vocation de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, en partenariat avec les agriculteurs et les collectivités locales. M. le ministre semble oublier que les chasseurs font partie intégrante des écosystèmes : participant à la régulation du gibier, ils œuvrent pour la protection des cultures, la sécurité des usagers de la route ainsi que la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, les chasseurs d'oiseaux souhaitent plus que jamais participer à la vigilance sanitaire alors qu'a été détecté aux Pays-Bas des cas d'influenza aviaire H8N8 près des frontières françaises. La situation des chasseurs isolés en pleine campagne n'est pas de nature à favoriser la propagation de la covid-19, alors qu'on autorise dans le même temps des rassemblements de clients dans les grandes surfaces. Ces autorisations de chasse seraient par ailleurs possibles dans le strict respect des règles sanitaires. Il lui demande pourquoi il n'accorde pas une dérogation aux chasseurs pour toutes ces activités qui sont missions d'intérêt général .